

9h15 BIEN CHEZ SOI

LE MAG D'ERILIA N°8 | HIVER 2019

Un menu
sain et
bon marché



Propriétaire:
pourquoi
pas moi ?

Je réduis
mes déchets



UN SINISTRE ?

Les bons réflexes à adopter



ERILIA

ER

HABITAT
EN RÉGION
GROUPE

LE SOMMAIRE

P.3 QUOI DE NEUF ?

ENTRE NOUS

- Vos nouveaux représentants des locataires
- Enquête de satisfaction : dites-nous tout !

PRÈS DE CHEZ VOUS

- «Faites de la parole» : une 7^e édition réussie !



- Un hiver solidaire

P.6 CLAIR & NET Les bons réflexes en cas de sinistre



P.8 LE TOUR DE LA QUESTION Et si vous deveniez propriétaire ?



P.10 C'EST À VOIR !

Bienvenue à nos nouveaux locataires !



P.14 FAIT MAISON !

Un repas équilibré à moindre frais

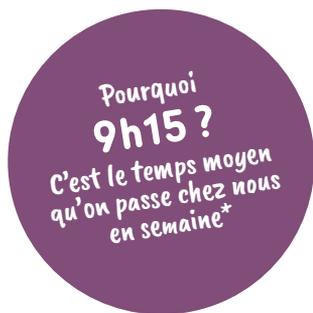


P.15



MA BOÎTE À ASTUCES

- 5 conseils pour prendre soin de ses plantes d'intérieur en hiver
- Déchets : les réduire au maximum



En couverture

Orietta, habitante de la résidence Le Jules Verne à Aix-en-Provence (13)



Ça vous dit de faire la couverture du prochain numéro ?



ENVOYEZ-NOUS UN E-MAIL
À 9h15@erilia.fr

9h15 BIEN CHEZ SOI est une publication d'Erilia, 72 bis, rue Perrin Solliers CS 80100 - 13291 MARSEILLE CEDEX 6. Tél. : 04 91 18 45 45 www.erilia.fr | Directrice de la publication : Valérie Fournier | Rédacteur en chef : Service communication d'Erilia | Comité de rédaction : Collaborateurs d'Erilia et locataires volontaires | Crédits photos : Cyril Chauvin, Raphaël Liot, Olivier Digoit, Marc Carpentier, Henri Comte, David Helman, Altizia Point photo, Guillaume Atger, iStock photos, Agence Giboulées | Conception graphique et rédaction : Agence Giboulées | Document imprimé par Print Concept sur papier PEFC | ISSN 2554-523X

* Durée moyenne, hors week-end et heures de sommeil. Source : BVA Institut d'études de marché et d'opinion, bva.fr.



L'ÉDITO

par **Valérie Fournier**
Présidente du Groupe Habitat en Région
Directrice Générale d'Erilia

“

Objectif: vous informer et vous accompagner dans votre quotidien ! ”



Une idée de sujet ?
Envoyez-nous un mail à
9h15@erilia.fr

Chers habitants,

Je suis ravie de vous retrouver pour cette huitième édition de votre magazine «9h15 – Bien chez soi». Objectif: vous informer et vous accompagner dans votre quotidien!

Un sinistre? Les bons réflexes à adopter

Incendie, vol, dégât des eaux, ces incidents peuvent avoir des conséquences graves. Face à l'urgence, il est parfois difficile d'adopter les bons gestes. Quelles précautions prendre pour ne pas aggraver la situation? Quelles démarches effectuer? Nous répondons à ces questions en page 6.

Devenir propriétaire

Ce trimestre, un dossier spécial est consacré à l'accession à la propriété. Acquérir un logement peut sembler compliqué voire inaccessible. Pourtant, plusieurs dispositifs existent, nous vous proposons de les découvrir en page 8.

Je vous souhaite une agréable lecture.

QUOI DE NEUF ? ENTRE NOUS



Vos nouveaux représentants des locataires

Jusqu'au 22 novembre, vous étiez invités à élire vos nouveaux représentants. Ils siègeront au Conseil d'Administration d'Erilia pour vous représenter pendant 4 ans :

• M. Georges Trova, de la liste FLAM-Familles Rurales avec 31,04 % des voix,

• M. Mehdi Achouri, de la liste CNL avec 17,11 %,

• Mme Cherina Nacer-Cherif, de la liste INDECOSA-CGT avec 15,11 %.

Le procès-verbal des résultats est disponible sur erilia.fr/institutionnel/actualites.

Enquête de satisfaction : dites-nous tout !

Du 4 au 26 mars 2019, la société Aviso réalisera une enquête de satisfaction afin de mieux comprendre vos attentes. Vous pouvez donc être interrogé par téléphone pour vous exprimer anonymement sur votre logement, la qualité de vie ou les services d'Erilia.



QUOI DE NEUF ?

PRÈS DE CHEZ VOUS

TOULON

Le quartier de La Florane en fête !



Quelques jours avant Noël, le samedi 22 décembre dernier, le quartier de La Florane accueillait de nombreuses animations pour une journée pleine de rebondissements ! Pour ce moment de convivialité entre habitants du quartier, trois bailleurs (Toulon Habitat Méditerranée, Var Habitat et Eri lia) se sont rassemblés pour proposer des activités variées : troupes de danse, musiciens, artistes de cirque, magicien, atelier maquillage, simulateur de rallye, structure gonflable qui a ravi les enfants... Un véritable succès pour cette opération, réalisée avec le soutien de la Ville de Toulon, qui a réuni de nombreux participants tout au long de la journée.

MARSEILLE 15^e



« FAITES DE LA PAROLE » une 7^e édition réussie !

Le dialogue était encore une fois à l'honneur de la 7^e édition du festival «Faites de la parole». Organisé les 23 et 24 novembre dernier au centre socioculturel del Rio, l'événement préparé par le Collectif d'Éducation Populaire de La Viste avec le soutien d'Eri lia a rassemblé un large public. Pendant deux

jours, le centre a animé de nombreux ateliers collaboratifs autour des thèmes de l'égalité et de l'environnement : projections et pièces de théâtre suivies de débats, loto solidaire, flashmob, fabrication de pain, repas, grand bal populaire... De quoi créer plus de liens et d'échanges entre les habitants du quartier.

BIARRITZ

Une soirée conviviale pour rapprocher les voisins



Le jeudi 29 septembre 2018, les habitants des résidences Pétricot avaient rendez-vous pour une soirée festive ! Lancé par Eri lia et le Conseil Syndical de la Résidence Horizon, ce moment convivial a permis de créer plus de liens entre les copropriétaires du bâtiment C et les locataires des bâtiments A et B. De quoi vivre en harmonie entre voisins !

Installé dans les espaces verts des résidences, le buffet a été confectionné par l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Alanvie », qui emploie une vingtaine de personnes handicapées psychiques ou ayant des troubles comportementaux.

AVIGNON, NICE ET ANTIBES



UN HIVER solidaire

La fin d'année 2018 était placée sous le signe de la solidarité dans les résidences Erilia ! La preuve par l'exemple, avec une collecte de jouets à Avignon, créée à l'initiative des gestionnaires d'immeubles des Grands Cyprès et des Treilles Blanches. Organisée par le Secours Populaire, elle a permis de récolter de nombreux jouets avant les fêtes de fin d'année.

À Nice et Antibes, les Agences Erilia se sont associées à la Croix Rouge pour récolter des denrées alimentaires au cours de l'opération « une boîte contre la faim » du 12 au 19 novembre. Enfin, toujours à Nice, nos gestionnaires et locataires ont pris part à une grande « opération propreté » dans le quartier de l'Ariane, organisée par la Ville et la Métropole Nice Côte d'Azur.

MARSEILLE 10^e

Exercice d'évacuation incendie à La Fauvière

Un exercice de sécurité a été réalisé le 5 décembre dernier dans la tour principale de la résidence La Fauvière. Au cours de cette opération, 50 familles ont été évacuées et ont appris les consignes et bonnes conduites à suivre en cas d'incendie. Cet immeuble de 22 étages, classé « Immeuble de Grande Hauteur », répond à des normes qui imposent une sécurité particulière au quotidien, notamment la présence d'un poste de sécurité 24h/24.

L'ISLE D'ABEAU

31 nouveaux locataires

ont emménagé dans la résidence « Les Terrasses de Champoulant ». Livrée le 18 septembre 2018, elle se situe au cœur de l'écoquartier du Champoulant.

À VENDRE

Erilia met en vente plusieurs de ses logements à tarif préférentiel. Devenir propriétaire, c'est possible ! Toutes les infos pour sauter le pas dans la rubrique « Le tour de la question » à la page 8 de ce numéro.

VENTE HLM

MARSEILLE (13)
L'Adret des Comtes (11^e)
et La Fauvière (10^e)

AUBAGNE (13)
Les Logis des Bartavelles

NICE (06)
Palais Deporta
et Le Véronèse

NEUF



JUVIGNAC (34)
Oxalis Résidence

AJACCIO (2A)
Les Terrasses de la Confina

Découvrez toutes nos annonces sur www.erilia.fr

Retrouvez les coordonnées de votre agence sur erilia.fr

Les bons réflexes en cas de sinistre

Incendie, vol, dégât des eaux : ces incidents peuvent être dangereux pour vous et vos proches, et causer des dommages à votre logement. Voici les gestes à connaître pour faire face à l'imprévu.

Les mesures d'urgence : pendant l'incident

EN CAS D'INCENDIE



Appelez les pompiers.



Fermez la porte de la pièce où il y a le feu.



Quittez votre logement sans le verrouiller et prévenez vos voisins.



Ne faites pas demi-tour et n'empruntez pas l'ascenseur.



EN CAS DE DÉGÂT DES EAUX



Coupez l'eau.



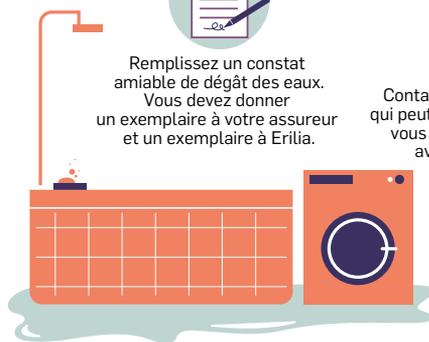
Remplissez un constat amiable de dégât des eaux. Vous devez donner un exemplaire à votre assureur et un exemplaire à Erilia.



Demandez à votre voisin du dessous s'il remarque des fuites d'eau venant de chez vous.



Contactez votre assureur qui peut, selon votre contrat, vous mettre en relation avec un plombier.



Qézako ?

Attestation d'assurance : document obligatoire qui confirme à Erilia que vous êtes couvert par un contrat d'assurance habitation, donc protégé en cas de sinistre. Vous avez l'obligation de la transmettre tous les ans à Erilia à la date de renouvellement du contrat.

Sinistre : incident causant des dommages pouvant être couverts par les assureurs.

Constat amiable : formulaire à remplir en cas de dégât des eaux par les personnes concernées par le sinistre.

Garantie responsabilité civile : comprise dans votre assurance habitation, elle couvre les dommages causés aux autres personnes par vous, les personnes vivant sous votre toit ou un objet vous appartenant.

EN CAS DE VOL



Appelez la police.



Si vous entendez ou voyez les cambrioleurs, réfugiez-vous dans une pièce que vous pouvez verrouiller.



Prenez des photos.



Ne touchez à rien et ne rangez pas jusqu'à l'arrivée de la police.

ÊTES-VOUS BIEN ASSURÉ EN CAS DE VOL ?

C'est à votre assureur d'intervenir pour réparer les portes d'entrées, volets ou fenêtres dégradés lors d'un vol ou d'une tentative de vol. La garantie vol vous protège contre ce type de sinistre, mais elle n'est pas obligatoire dans votre contrat d'assurance habitation, même si elle est fortement conseillée. Vérifiez donc bien auprès de votre assureur que vous êtes couvert contre les vols !

Les démarches à faire : après l'incident

INFORMEZ VOTRE ASSUREUR



Envoyez à votre assureur une lettre recommandée pour signaler le sinistre dans un délai de 5 jours, ou de 48 heures pour les vols. Un expert viendra pour constater le coût des dégâts. Ne réparez rien avant le passage de l'expert, car l'estimation pourrait être faussée. Rassemblez les documents (factures, photos, garanties) prouvant la valeur des biens abîmés ou volés.

2 questions à Claire, Responsable du Pôle Assurances chez Eriia



La convention IRSI

« Qu'est-ce que cette convention ?

C'est une nouvelle convention qui permettra d'apporter un meilleur service à l'assuré, tout en simplifiant et accélérant le règlement des sinistres.

Qu'est-ce qui change pour les locataires ?

- Désormais, c'est l'assureur du locataire, dit « assureur gestionnaire », qui gère et estime les dommages dans le logement de son client.
- Si une fuite provient de votre logement, c'est votre assureur qui doit effectuer la « recherche de fuite ».
- En plus des sinistres « dégât des eaux », l'indemnisation s'étend désormais aux sinistres « incendie » jusqu'à 5 000 € H.T.
- Elle prévoit des délais d'expertise raccourcis et une procédure simplifiée. »

PRÉVENEZ ERILIA



Indiquez le sinistre le plus rapidement possible à votre gestionnaire d'immeubles ou à votre Agence Eriia en indiquant les références de votre assureur, les causes du sinistre et les dommages visibles.

80 %
DES SINISTRES SONT
DES DÉGÂTS DES EAUX



LE TOUR DE LA QUESTION

Et si vous deveniez propriétaire ?

Vous rêvez de devenir propriétaire ? Avec Erilia, plusieurs dispositifs vous permettent de passer ce cap sereinement en bénéficiant de prix avantageux sur des logements de qualité.



Qézako ?

Primo-accédant : personne qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale durant les 2 dernières années.

Copropriété : immeuble qui appartient à plusieurs personnes. Tous les individus qui ont acheté un appartement dans cet immeuble doivent payer une part pour son entretien général.

Syndicat de copropriétaires : il rassemble les copropriétaires afin de gérer les parties communes de l'immeuble et veille au respect des intérêts des copropriétaires.

Acquérir un patrimoine ancien : la vente HLM

Les bailleurs sociaux peuvent mettre en vente des logements construits il y a au moins 10 ans.

Si le logement est occupé : seul le locataire* (s'il occupe le logement depuis au moins 2 ans), son conjoint, ses parents ou ses enfants peuvent acquérir le logement, sous réserve de conditions de ressources et de l'accord du locataire titulaire. L'acheteur peut occuper ce logement lui-même, ou le louer à condition que le loyer des futurs locataires respecte les plafonds réglementaires.

Si le logement est vacant : Erilia en informe d'abord ses locataires du département, les gestionnaires d'immeubles et les gardiens de la résidence concernée, ainsi que tous les autres locataires de logements sociaux du département. Ils restent prioritaires pendant 2 mois. Si personne n'est intéressé, l'annonce est ensuite publiée dans la presse immobilière. L'acheteur peut ensuite occuper ou louer le logement sans condition.

Se lancer progressivement dans le neuf : le Prêt Social Location Accession (PSLA)

Destiné aux primo-accédants aux revenus modestes, le PSLA permet d'acquérir un logement neuf en gardant dans un premier temps un statut de locataire. De nombreux avantages sont associés au PSLA : pas de taxe foncière à payer pendant 15 ans, taux de TVA réduit et le prix du bien reste fixe.

Ce dispositif comporte 2 phases. Tout d'abord la phase locative :

le ménage paye une redevance, composée d'une part locative et d'une part acquisitive. Cette dernière servira d'apport personnel pour financer en partie l'acquisition du logement.

Puis c'est le transfert de propriété : après la phase locative, l'acte de transfert de propriété est signé chez un notaire.

* Personne qui a son nom sur le bail.



Des engagements à respecter

Si devenir propriétaire donne un sentiment de liberté, certains engagements doivent tout de même être respectés :

Le règlement de copropriété

Il détermine vos droits et vos devoirs : répartitions des charges, travaux autorisés... Par exemple en cas de travaux chez vous qui impactent les parties communes, il vous faudra obtenir l'accord du syndicat de copropriétaires.

Le syndicat de copropriétaires

En tant que copropriétaire, vous devez participer à l'assemblée générale du syndicat (une fois par an). Objectif : prendre ensemble des décisions importantes pour gérer la copropriété, comme la réalisation de travaux de rénovation. Chaque copropriétaire paye une part pour financer ce qui est décidé lors de l'assemblée générale.

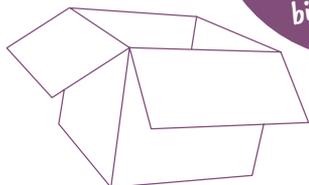
Les charges de copropriété

L'entretien et les travaux des parties communes sont à la charge de tous les copropriétaires. Le montant payé par chaque copropriétaire est proportionnel aux millièmes qui correspondent à son logement. Le millième est l'unité de mesure pour calculer la part des parties communes affectée à chaque logement. Pour simplifier : plus le logement est grand, plus on a de millièmes, et plus les charges de copropriété sont élevées.

Acquérir directement un logement neuf : l'accession sociale

L'accession sociale s'adresse aux personnes souhaitant acheter un logement neuf sans passer par une phase de location. L'achat se fait sur plan. Le prix de vente est plafonné, tout comme les ressources de l'acquéreur.

Prêt à vous lancer ?
Retrouvez nos annonces de vente sur :
erilia.fr/acheter-bien-chez-erilia



Quelles solutions en cas de difficultés financières ?

Acheter est une étape importante, qui peut parfois faire peur. Mais en devenant propriétaire avec Erilia, plusieurs garanties sont proposées en cas d'accidents de la vie. À noter que ces clauses de sécurisation s'appliquent sous conditions.

→ Garantie de rachat

Erilia s'engage à racheter votre logement dans les 15 ans suivant la signature du transfert de propriété.

→ Garantie de relogement/maintien dans les lieux

Si vous revendez votre logement à une autre personne, Erilia s'engage durant 15 ans à vous reloger dans l'une de ses résidences en respectant les règles d'attribution des logements sociaux.

→ Assurance revente

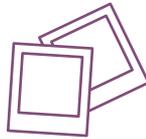
Un contrat d'assurance est proposé pour vous protéger si vous vendez votre logement à un prix inférieur au prix d'achat.

→ Médiation de consommation

En cas de litige concernant votre contrat en accession, vous pouvez demander l'intervention d'un médiateur extérieur. Consultez la page www.erilia.fr/mediation-consommation pour en savoir plus.

Pour plus d'informations contactez le Service ventes d'Erilia au 04 91 18 45 45 ou service.ventes@erilia.fr

**C'EST
À VOIR!**



Bienvenue à nos nouveaux locataires !

Depuis plus de 60 ans, Erilia fait construire des logements neufs et de qualité partout en France. Une ambition qui reflète sa mission d'intérêt général, afin de répondre aux besoins des territoires. Zoom sur une sélection de logements livrés récemment et sur leurs nouveaux habitants. Bienvenue chez vous !

L'originalité de cette résidence ? Pour circuler entre les logements, on se déplace sur des passerelles couvertes par une grande verrière !



Un ambitieux projet d'aménagement et d'embellissement, avec 6 immeubles, des commerces, une médiathèque, un local associatif...



Grand Cœur, Bures-sur-Yvette (91)



La Frégate, Biarritz (64)



Au fil des saisons, Mérignac (33)



Le Labardin, Biarritz (64)

Une petite résidence
de 12 logements
à proximité des plages
et du port
♥



Cap Marine, Saint-Laurent-du-Var (06)



Mas de l'Astragale, Castelnau-le-Lez (34)



Clos Caroline, Villeurbanne (69)



Les Calanques, Saint-Aygulf (83)



Fior di lisula, L'Île Rousse (20)



La Croix de Malte, Nice (06)



FAIT MAISON!



VOUS AUSSI, PARTAGEZ VOS BONNES IDÉES « FAIT MAISON », DÉCO OU CUISINE EN ÉCRIVANT À 9h15@erilia.fr



Un repas équilibré à moindre frais

RÉALISATION **45 min**

4 personnes

Facile

PRIX **4€ /personne***

CÔTÉ SALÉ : NOUILLES SAUTÉES AUX CAROTTES ET AU POULET

1 **Éplucher les carottes et les couper en lamelles** avec un économètre. Couper le poulet en morceaux puis laver et ciseler la coriandre.

2 Faire bouillir de l'eau dans une casserole et y plonger les nouilles hors du feu. Chauffer l'huile dans une grande poêle.

3 Faire revenir le poulet pendant 7 minutes. Puis ajouter les nouilles, les carottes, la sauce soja et le vinaigre de riz.

4 **Mélanger et laisser chauffer 10 minutes.** Saupoudrer de graines de sésame et de coriandre au moment de servir.

CÔTÉ SUCRÉ : RIZ AU LAIT AU THÉ VERT

1 Faire bouillir de l'eau dans une casserole. **Ajouter le sachet de thé et le riz.** Égoutter quand l'eau recommence à bouillir.

2 Verser dans la casserole le lait et la crème puis porter à ébullition. Ajouter le riz égoutté en retirant le sachet de thé.

3 **Laisser cuire 40 minutes à feu doux en remuant régulièrement.** Incorporer le miel puis poursuivre la cuisson 10 minutes.

4 Servir chaud ou placer quelques heures au réfrigérateur pour déguster froid. Saupoudrer le dessus avec un peu de cannelle.

INGRÉDIENTS

Côté salé

- 450 g de blanc de poulet
- 250 g de nouilles de riz
- 4 carottes
- Coriandre
- 3 cs de sauce soja
- 2 cs d'huile d'arachide
- 2 cs de vinaigre de riz
- 1 cc de graines de sésame

Côté sucré

- 150 g de riz rond
- 50 cl de lait écrémé
- 25 cl de crème fleurette 4%
- 30 g de miel
- 1 sachet de thé vert
- Cannelle

cs = cuillère à soupe
cc = cuillère à café

Merci à **Audrey**
habitante de Bordeaux
pour ses tutos!

* prix estimatif



MA BOÎTE
À ASTUCES

entretien

5 conseils

POUR PRENDRE SOIN DE SES PLANTES
D'INTÉRIEUR EN HIVER



Placez vos plantes

près d'une fenêtre
ensoleillée, de
préférence orientée
à l'est.



Arrosez-les

moins souvent,
uniquement lorsque
la terre est très
sèche.



Dépoussiérez

les grandes feuilles
à l'aide d'une
éponge humide
tous les 15 jours.



Évitez de mettre vos plantes

à côté des radiateurs pour ne pas brûler
les feuilles.



Vaporisez les feuilles

pour éviter qu'elles ne
s'assèchent à cause du chauffage.

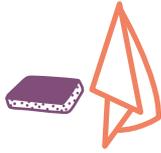




MA BOÎTE
À ASTUCES

les Éco-Gestes

DÉCHETS : LES RÉDUIRE AU MAXIMUM



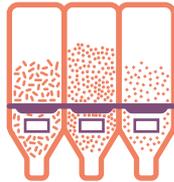
Je remplace
l'essuie-tout par
des chiffons microfibres
et des éponges.



Je limite mon utilisation
de sacs en plastique en
ayant toujours sur moi un
sac en tissu ou un cabas
réutilisable.

REPÈRES

354 kg, c'est
en moyenne
le volume d'ordures
ménagères produit
par Français / an.



J'achète des produits
en vrac pour limiter les
emballages.



Je privilégie des aliments
contenus dans des bocaux
en verre, que je peux
réutiliser pour conserver
d'autres choses.



J'utilise les services
administratifs en ligne :
factures, déclarations de
revenus, sécurité sociale...
et je me crée un compte client
sur erilia.fr bien sûr !



Je fabrique
mes propres
produits
ménagers en
suivant les recettes du n°6
de 9h15 - Bien chez soi ! À
télécharger sur erilia.fr



ERILIA



HABITAT
EN RÉGION
GROUPE